



**Société Anonyme au capital de 23.615.079 €**  
**Siège Social : 3, rue de Londres**  
**75009 Paris**

**431 413 673 R.C.S. PARIS**

***Descriptif du programme de rachat d'actions***  
***autorisé par l'Assemblée Générale Mixte de TERREÏS en date du 13 mai 2009***

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 13 mai 2009, le présent descriptif de programme de rachat d'actions a été établi en application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF.

***I – Nombre de titres et part du capital auto-détenus***

A la date du 13 mai 2009, TERREÏS détient, au titre du contrat de liquidité, 9.517 actions propres, soit 0,12 % du capital.

***II – Objectifs du programme de rachat d'actions***

TERREÏS va mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs sont :

- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction,
- la mise en œuvre de programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- la remise de titres lors de l'exercice de droits de créance convertibles en titres de propriété,
- l'annulation des titres acquis pour réduire le capital social.

***III – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat***

TERREÏS a la faculté d'acquérir 10 % de son capital, soit, à la date du 13 mai 2009, 787.169 actions de 3 € de valeur nominale.

Compte tenu des 9.517 actions déjà détenues par la Société au 13 mai 2009, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 777.652.

Le prix unitaire d'achat des actions n'excédera pas 14 € pour un montant maximal de 300.000 €

***IV – Durée du programme de rachat***

Conformément à la sixième résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009, l'autorisation d'opérer sur les titres de la Société est donnée jusqu'à la prochaine Assemblée des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels, sans que la durée de cette autorisation puisse excéder dix-huit (18) mois conformément à la législation en vigueur.

*V – Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 13 mai 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 0,12 %  
 Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : néant  
 Nombre de titres détenus en portefeuille au titre du programme de rachat : 9.517  
 Valeur comptable du portefeuille : 85 653 €  
 Valeur de marché du portefeuille : 64 594 €

	Flux bruts cumulés (*)		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	42.866	53.331	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant			Néant		
Cours moyen de la transaction	7,72	7,20						
Prix d'exercice moyen								
Montants	330.894,52	384.234,28						